



communauté  
de communes

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 13/10/2023

ID : 060-200066975-20231013-62CC051023-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 05 octobre 2023

### Convocation

Date : le 29 septembre  
2023

Affichée et publiée le :  
29 septembre 2023

\*\*\*\*\*

### Délibération n°

62-CC051023

\*\*\*\*\*

### Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 35
- Pouvoirs : 7
- Votants : 42
- Absents : 02

\*\*\*\*\*

### Résultats :

- Pour : 42
- Contre : 0
- Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### Liste des délibérations

Affichée et mise en  
ligne, le 11 OCT. 2023

Délibération mise en  
ligne sur le site  
internet de la CCSSO,  
le 18 OCT. 2023

### MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA HALTE GARDERIE ITINÉRANTE

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la mairie de Chamant, salle du conseil municipal, au 1 rue de l'Aunette à Chamant (60300), sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **vendredi 29 septembre 2023**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Président de séance :** Monsieur Guillaume MARÉCHAL

**Secrétaire de séance :** Monsieur Laurent NOCTON

### Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Monsieur LESAGE William
Madame BALOSSIER Françoise	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BARON Jean-Marc	Madame MARTIN Émilie
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pie
Monsieur CURTIL Benoit	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur FROMENT Daniel	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur SICARD Bruno
Madame GLASTRA Delphine	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur GUEDRAS Daniel	
Madame GORSE CAILLOU Isabelle	
Madame JAUNET Christel	
Monsieur LAPIE Dominique	
Monsieur LEFFEVRE Sylvain	

### Ont donné pouvoir :

Madame BENOIST Magalie à Madame PRUVOST BITAR Véronique  
Madame GAUVILLE HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique  
Monsieur GRANZIERA Gilles à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Madame REYNAL Sophie à Monsieur REMI Geoffrey  
Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur REIGNAULT Patrice  
Madame SIBILLE Elisabeth à ROBERT Marie-Christine

Paraphes

--	--

**Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :**

**Étaient absents** Monsieur BOULANGER Damien ; Madame LOZANO Michèle

**Le Président de séance vérifie les conditions de quorum** : 35 présents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

**Madame la Vice-Présidente expose aux membres de l'Assemblée** le besoin de développer des nouvelles places d'accueil du jeune enfant sur le territoire pour cette rentrée 2023, pour une durée d'un an.

L'unique Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), située à Senlis, a fermé en juillet (8 places supprimées). Il a également été comptabilisé 5 assistantes maternelles qui ont arrêté leurs métiers pendant l'été (16 places supprimées).

En juin 2023, il restait 68 familles sans mode d'accueil sur le territoire.

La CCSSO travaille en parallèle, sur l'ouverture d'une nouvelle MAM (avec 16 places d'accueil) située à Chamant, pour la rentrée de septembre 2024.

Pour pallier cette attente, la commission Action Sociale a émis le souhait d'augmenter la capacité d'accueil sur les sites actuels de la structure.

L'agrément, de 24 places d'accueil par jour sur deux sites, a été obtenu auprès du Conseil Départemental, le 10 août 2023.

La CAF est associée à cette extension de service afin de prétendre aux nouvelles prestations liées à la Convention Territoriale Globale et à la Convention d'Objectifs et de financement de la prestation de service.

Une nouvelle équipe a été recrutée pour permettre cette extension de service.

L'encadrement des enfants est assuré par une équipe professionnelle de la Petite Enfance selon la réglementation en vigueur :

- Une directrice - Educatrice de Jeunes Enfants,
- Trois auxiliaires de puériculture,
- Deux CAP AEPE, dont une à mi-temps (les matins sur les deux structures, en alternance avec la directrice de la structure).

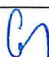
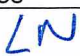
L'implantation et l'organisation des lieux d'accueil sont modifiés.

Le règlement de la structure a été modifié en ce sens.

## DÉLIBÉRATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** la circulaire n°2009-005 du 05 juin 2019 de la Caisse Nationale des Allocations Familiales ;

Paraphes	
	



**Vu** la convention d'objectifs et de financement signée le 21 février 2022 avec la CAF de l'Oise ;

**Vu** le compte-rendu de la commission Action Sociale du 25 mai 2023 ;

**Vu** le courrier d'autorisation pour l'extension de la structure par Conseil Départemental le 10 août 2023 ;

**Considérant** que face au manque des places d'accueil du jeune enfant, il a été décidé d'acter l'extension de la Halte-Garderie, les P'tits Cœurs, pour ouvrir de nouvelles places d'accueil du jeune enfant ;

**Considérant** la validation des communes d'accueil sur les changements de jours d'accueil ;

**Après avoir entendu l'exposé du Président**, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :


- **FIXENT** la modification du règlement intérieur par les éléments suivants :

Le planning d'implantation de **l'équipe 1** pendant les périodes scolaires :

Jours	Communes
Lundi	Fontaine Chaâlis (maison des loisirs)
Mardi	Fontaine Chaâlis (maison des loisirs)
Jedi	Pontarmé (salle des rencontres)
Vendredi	Villers-Saint- Frambourg-Ognon (salle communale)

Le planning d'implantation de **l'équipe 2** pendant les périodes scolaires :

Jours	Communes
Lundi	Villers-Saint- Frambourg-Ognon (salle communale)
Mardi	Villers-Saint- Frambourg-Ognon (salle communale)
Jedi	Barbery (le Clos St Rémi)
Vendredi	Barbery (le Clos St Rémi)

Paraphes	
	LN

Pendant les vacances scolaires, le planning de la structure sera modifié, il y sera accueilli 12 enfants maximum par jour sur un des 4 lieux d'accueil.  
Les fermetures de la structure sont prévues aux vacances de Noël et en août uniquement.

- **APPLIQUENT** le nouveau règlement de fonctionnement de la structure.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.



*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

*En Sous-Préfecture le :*

*De la publication sur le site internet de la CCSSO :*

Fait à Senlis, le 20/10/23.

**Guillaume MARÉCHAL**



Président de la Communauté  
de Communes Senlis Sud Oise

**Laurent NOCTON**



Secrétaire de séance

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*